

CHAMPIONNAT REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES

Le Samedi 24 janvier à CEYRAT
U15/U17/U20– Lutte Gréco-Romaine/Lutte Féminine

Organisation : Comité Auvergne Rhône Alpes de Lutte
Date : **Samedi 24 janvier 2026**

Lieu : Arténium
4, parc de l'Artière
63122 CEYRAT

Horaires : Pesée : 9h30 à 10h00 - Début des Combats : 11h

Participation : Tout lutteur doit être en possession de sa licence FFL 2026, présentée à la pesée (pas de Tolérance).

Pour information, il est obligatoire pour tous les participants (lutteurs, arbitres, entraîneurs) à une compétition de la FFLDA (Lutte, Sambo, Grappling, Gouren) d'avoir souscrit à une **assurance individuelle accident**.

Les licenciés qui n'ont pas souscrit à l'assurance individuelle accident de la FFLDA via l'extranet fédéral devront fournir obligatoirement une attestation d'assurance individuelle accident nominative (une attestation d'assurance collective ne sera pas acceptée).

Les inscriptions sont à faire préalablement par les Clubs, par le biais du site fédéral <http://www.fflutte.org> rubrique «**Compétitions – Incription/Création**» avant le 22 janvier 12h.

Etrangers : les lutteurs étrangers peuvent participer aux championnats régionaux sous la condition d'avoir 3 ans de licence Française (à partir de U17). **Il appartient au comité régional de vérifier sur l'intranet cette condition.** Pour cela, tout lutteur doit être en capacité de justifier sa nationalité (papier d'identité) sur demande.

Qualification : Nous rappelons que cette compétition est la phase sélective pour les championnats de France sauf lutte féminine) suivant les quotas par catégorie de poids définie ci-dessous :

Lutte gréco-romaine (U15/U17/U20)

Nombre lutteurs par cat. de poids	1 à 4	5 à 8	Plus de 8
Quotas	1	2	3

LUTTE Féminine : pas de qualification, toutes les lutteuses inscrites aux championnats de 3 France pourront y participer

Aucune sélection pour les championnats de France ne sera établie le jour du championnat régional. Le CTR fera parvenir les sélections ultérieurement.

Les résultats seront disponibles sur l'intranet fédéral à la suite de la compétition.

Droit d'Engagement : 6 euros par lutteur (uniquement pour les clubs du département d'accueil)

Observation :

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Comité Régional contact@auvergnerhonealpeslutte.org

Nous vous rappelons qu'il en est de la responsabilité de chacun de veiller au bon déroulement de la compétition en adoptant un comportement adéquat aux abords et sur les tapis de lutte. En cas de non-respect, le comité organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion des athlètes et/ou du club. (Référence règlement des compétitions individuelles 2025).